



Casier b2 et concours attaché territorial

Par **nicotine_34**, le **16/03/2011** à **11:49**

Bonjour,rnrnJ'ai été condamné en 2005 pour "complicité de dégradation légère de bien public" (pour avoir accompagner amis graphes) à une amende de 300€rnrnCette condamnation (délit) est inscrite sur mon casier B2.rnJe travaille dans la fonction publique d'état (contractuel) et le service RH a retrouvé la condamnation en me demandant de faire le nécessaire pour l'effacer. (démarche auprès du procureur)rnrnJe suis entrain de passer le concours d'attaché territorial et je ne souhaite pas que cette condamnation m'en empêcher.rnrn1. Je ne comprends pas pourquoi mon B2 mentionne encore cela (réhabilitation de plein droit ? effacement au bout de X années ?)rn2. Si je dois absolument faire une demande auprès du procureur, comment procéder ?rnrnMerci pour votre aide.rnCordialement,